

**CELESTE DU MONTIER**

CONTRAT DE SAILLIE - IAC - 2025

**PFS - 1m45****ELEVAGE L'RIO****CHEVALIER****58300 SAINT GERMAIN CHASSENAY****TEL : 06.23.45.34.05****EMAIL : [MARIONMERIC@GMAIL.COM](mailto:MARIONMERIC@GMAIL.COM)****JUMENT**Nom : N° sire : 

Pleine pour 2021      OUI      NON

Date du terme      **ACHETEUR**Dénom : Nom : Adresse : CP Ville : Tel : Email : Conditions de vente 2025 IAC :

L'acheteur achète au vendeur une saillie de l'étalon ci dessus aux conditions suivantes :

- Une dose de 16 paillettes 150€ TTC (dont TVA 5,5%) payable à la signature du contrat . En cas de reliquat de paillettes , les paillettes sont propriétés de l'acheteur uniquement pour ses propres juments , seule un règlement sera demandé pour chaque poulain vivant et un nouveau contrat « reliquat » devra être envoyé pour un autre poulain.
- Les frais techniques 130€ TTC (dont TVA 5,5%) payable à la signature du contrat , obligatoire pour l'envoi de la semence.
- Un règlement de 350€ TTC (dont TVA 5,5%) payable à la naissance du produit viable .  
En cas de poulain mort né ou non viable à la naissance la première fraction ne sera pas reportable.

Nom et adresse du centre de mise en place où envoyer les paillettes :

CP/Ville :

Tel :

L'éleveur s'engage à déclarer la naissance du poulain en France auprès de l'IFCE. Le certificat de saillie nécessaire pour la déclaration de naissance sera remis à l'acheteur après encaissement du chèque du solde de la saillie. L'éleveur s'engage à aviser le vendeur si la jument n'a pas donné naissance à un poulain viable.

**La réservation est effective au retour du présent contrat signé, accompagné du règlement****Fait en double exemplaire à :****Le :**

Signature du Vendeur :

Signature de l'acheteur avec la mention lu et approuvé